

PRÉAMBULE

Les présents documents de demandes et d'offres des employeurs sont soumis respectueusement à l'Alliance syndicale, dans le cadre du protocole *Modalité et structure de négociation* signé entre les parties le 7 novembre 2024.

À cet effet, les présents documents constituent un tout, c'est-à-dire que les demandes des employeurs, ainsi que leurs offres sont liées, elles ne peuvent pas être considérées séparément et à l'extérieur du contexte dans lequel elles ont été présentées le 20 novembre 2024.

Enfin, les présents documents constituent une base de discussion afin de favoriser les échanges entre l'Alliance syndicale et l'Association de la construction du Québec, afin d'en venir à une entente de principe avant l'échéance des conventions collectives institutionnel et commercial et industriel (IC/I 2021-2025). À cet effet, l'ACQ s'engage à entamer et poursuivre tout au long du processus de renouvellement des conventions collectives, des négociations avec diligence et bonne foi.

OFFRES DES EMPLOYEURS		
Secteur	Articles	Offres des employeurs
IC/I		Augmentation salariale À compter du 1 mai 2025 : 4% À compter du 26 avril 2026 : 4% À compter du 25 avril 2027 : 3% À compter du 30 avril 2028 : 2.5%
IC/I		Créer un taux de soir 5 % plus élevé que le taux régulier

IC/I	22.03	Prévoir une offre de bonification de la prime de chef d'équipe et de chef de groupe.
IC/I	23.09 1)	Indexer l'indemnité quotidienne pour frais de déplacement À déterminer
IC/I	23.09 4) a) 23.09 4) b)	Indexer l'indemnité de chambre et pension À déterminer